

Méthodes de jeux

En plus des dispositions législatives et réglementaires applicables, la publicité pour une méthode de jeux promettant un gain, quel qu'il soit, doit, sous quelque forme que ce soit, respecter les règles déontologiques suivantes :

- 1- Ne pas prétendre supprimer ou diminuer l'intervention du hasard ;
- 2- Ne comporter aucune indication de garantie, sauf celle d'un remboursement en cas d'insatisfaction.



ARPP

autorité de
régulation professionnelle
de la publicité

Recommandation
Méthodes de jeux
Octobre 1998